



# COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village -  
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE  
Tél. : 03.27.61.04.11  
[mairie@dompieresurhelpe.fr](mailto:mairie@dompieresurhelpe.fr)

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2023-07

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

**Compte tenu de l'implantation d'un nouveau totem pour l'arrêt de bus de la cité de l'Helpe, par la Région des Hauts de France.**

## ARRETE

**Article 1** : Les travaux seront exécutés entre le 1er avril et le 1er octobre 2023.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux points des arrêts de bus et le stationnement interdit.

**Article 4** : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe

Fait à Dompierre-sur-Helpe,  
Le 16 mars 2023

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT